



COMMUNE DE NANTOUILLET

INFO-MAIRIE - JUIN 2016



NUMÉROS UTILES :

MAIRIE DE NANTOUILLET:

01.64.36.24.06

MAIRIE DE GRESSY:

01.60.26.11.15

MAIRIE DE MESSY:

01.60.21.01.84

MAIRIE DE SAINT-MESMES:

01.60.26.24.20

COMMISSARIAT VILLEPARISIS:

01.60.21.36.50

ÉCOLE DE GRESSY:

01.60.03.36.98

ÉCOLE DE MESSY:

01.60.26.70.70

ÉCOLE DE

SAINT-MESMES:

01.64.27.97.22

ERDF URGENCE

DÉPANNAGE 24H/24H:

09.72.67.50.77

OUVERTURE SECRÉTARIAT DE MAIRIE

LUNDI : 13H30 à 17H

MARDI : 9H à 12H30

JEUDI : 9H à 12H30

ET 13H30 à 17H

VENDREDI: 13H30 à 17H30

SAMEDI: 9H à 12H

EN CAS D'URGENCE,

CONTACTEZ LE 07.62.56.24.06

PERMANENCE DES ÉLUS TOUS LES SAMEDIS MATINS EN MAIRIE



RETROUVEZ NOUS SUR
FACEBOOK/
MAIRIE DE NANTOUILLET

**LE SECRETARIAT DE MAIRIE
SERA FERMÉ
DU 1ER AU 04 JUILLET 2016
ET
DU 11 AU 16 JUILLET 2016**

Le Mot du Maire



Comme chaque année, à la même période, je profite de l'Info-Mairie pour vous souhaiter à tous et à toutes d'excellentes vacances d'été.

Ceux qui me lisent habituellement savent que c'est également, pour moi, l'occasion de dresser un bilan de milieu d'année sur les finances communales, sur les travaux en cours mais aussi de revenir sur les événements marquants des derniers mois.

Je ne manquerai donc pas à la tradition et je commencerai par un bref point financier.

Le budget primitif, a été adopté par le conseil municipal le 14 avril 2016. Son montant est de 828 807.81 €, réparti entre le fonctionnement et l'investissement.

Dans le programme d'investissement on relèvera notamment les travaux de la Place du Château (murs : 43 772 € et garde-corps: 21 408 €), l'agrandissement de la Salle Polyvalente (24 810 €) ainsi que l'installation d'une climatisation réversible (19 548 €) et de rideaux métalliques (1 890 €) dans celle-ci.

Le Foyer Rural a été rénové et remis aux normes pour un montant de 27 856.98 € et il s'est doté de nouvelles tables et chaises.

La Commission Urbanisme poursuit ses études sur le Plan Local d'Urbanisme et envisage d'acquérir le corps de ferme situé à l'angle de la rue de Meaux et de la Grande Rue pour y aménager un espace paysager qui sécuriserait la sortie de l'Église Saint-Denis et mettrait en valeur le château.

En ce qui concerne la vidéo-protection, nous sommes dans l'attente du versement de la subvention demandée à l'État, afin de pouvoir débiter les travaux. En effet, pour ne pas endetter la commune, le conseil municipal a voté pour ne débiter les travaux que lorsque les subventions nous seront accordées. A ce jour, l'attribution n'est toujours pas votée en sous-préfecture.

Notre Église Saint-Denis a souffert des intempéries du mois de février. La toiture doit être réparée au plus vite et les dégâts sont estimés à 12 120 €.

N'ayant pas d'autres choix que d'effectuer ces travaux afin de sauvegarder notre patrimoine communal, j'ai décidé d'en profiter pour lancer un bilan sanitaire de l'Église en partenariat avec les architectes des bâtiments de France. Celui-ci permettra de déterminer les travaux à réaliser en urgence pour pérenniser notre belle église. Ce sera un lourd programme qu'il conviendra de planifier sur plusieurs années.

La gestion des espaces-verts et notamment des tontes, s'est révélée difficile pour notre employé communal du fait [...]

[...] de la défaillance de la tondeuse autoportée.

Début juin, le conseil municipal, a voté pour l'achat d'une tondeuse autoportée GRILLO, livrée le 17 juin 2016.

Je sais qu'un bon nombre d'entre vous attendent l'arrivée du haut débit à Nantouillet annoncée initialement pour la mi-juin 2016.

L'opérateur vient de communiquer les dates de mises en service de la Montée en Débit (MeD). Pour les Communes de Marchémoret, Montgé-en-Goële, **Nantouillet**, Précy-sur-Marne, Saint-Mesmes, Saint-Pathus, Villeroy et Vinantes, la mise en service interviendra en septembre 2016.

facebook

Dans la continuité du numérique, je vous rappelle que depuis le début de l'année, la mairie de Nantouillet dispose d'une Page Facebook ([Mairie de Nantouillet](#)), d'un nouveau site Internet accessible depuis vos tablettes et smartphones (www.nantouillet.fr) : ces deux supports vous tiennent au courant en temps réel des dernières informations sur la commune et sur les alentours. N'hésitez pas à les consulter !



Vous pouvez également réaliser certaines démarches sur le site www.service.public.fr telles que des demandes d'actes d'état civil, inscriptions sur les listes électorales, recensement militaire...

Je terminerai ces quelques lignes en revenant sur les manifestations qui se sont déroulées au sein de la commune depuis le début de l'année.

Au mois de janvier, l'équipe municipale et moi-même avons eu le plaisir

de vous adresser nos vœux pour l'année 2016. A cette occasion, nous avons pu accueillir les nouveaux Nantolétains et féliciter les médaillés du travail.

En février, la commune a proposé, en partenariat avec « Scènes Rurales 77 », un spectacle musical nommé ALFAMA. Cette manifestation n'a pas rencontré le succès escompté, c'est la raison pour laquelle, j'ai décidé de ne pas renouveler ce partenariat.

Au mois de mars, Monsieur RACLOT nous a, une nouvelle fois, fait l'honneur de choisir notre commune pour y organiser sa démonstration-vente de feu d'artifice. Cela fait quatre années qu'il permet aux Nantolétains de profiter de ce beau spectacle et je l'en remercie.

Début avril, le Comité des Fêtes (Sport, Loisirs et Détente) a organisé avec brio sa brocante annuelle. Je ne crois pas me tromper en disant que cette année encore, l'esprit convivial des organisateurs a contribué à son succès.

Pour des raisons personnelles, le bureau de Sport, Loisirs et Détente a annoncé qu'il démissionnait au 31/12/16 : je les remercie vivement de leur implication dans la vie communale durant toutes ces années. Quelques personnes ont manifesté leur intérêt pour reprendre le flambeau. Dès l'élection du nouveau bureau, nous vous en informerons.

Au mois de mai, deux sorties vous étaient proposées :

Celle du 21 mai organisée par le comité des fêtes, qui a permis aux Nantolétains de se rendre au dîner-spectacle « BUFFALO-BILL » à Disneyland Paris.



Puis celle du 28 mai où la commune et le comité des fêtes, vous présentaient la pièce de théâtre « IMPAIR ET PÈRE ».

La salle était quasiment pleine et la commune a même enregistré un bénéfice de 195 €.

Fort de ce succès, la Municipalité envisage de renouveler ce genre de manifestations dans le but de vous proposer à vous, Nantolétains, des divertissements accessibles à tous.

Pour rappel, les habitants de la Commune bénéficiaient d'un tarif privilégié de 5 € grâce à la contribution du Comité des Fêtes qui a participé à hauteur de 50 % par Nantolétain.

Pour le mois de juin, nous avions prévu d'organiser le concours « Villes et Villages Fleuris » et de proposer aux Nantolétains qui aiment fleurir leur balcon, maison, jardin... d'y participer. Ce concours s'inscrit dans une démarche environnementale qui permet à chacun de se familiariser avec les bons réflexes à avoir au jardin. Les habitants qui concourent au concours communal apportent des points à la commune qui concourt par la suite au concours départemental.

Faute d'inscriptions, et ayant eu des soucis avec le matériel de tonte, nous avons préféré annuler notre participation cette année.

Le Mercredi 13 Juillet 2016, la Commune et « Sport, Loisirs & Détente » vous proposent une soirée dansante autour d'un repas créole suivi du feu d'artifice qui sera tiré aux alentours de 23h30 dans le Parc de la Nourrie. Les inscriptions s'effectuent auprès du Comité des Fêtes (bulletins disponibles sur le site de la commune).



Je vous souhaite à nouveau de bonnes vacances et vous rappelle que durant l'été, les Adjointes et moi-même restons à votre écoute.

Le Maire,
Yannick URBANIAK.

CIRCULATION RUE DE THIEUX

La Municipalité de Nantouillet rappelle aux automobilistes, que la rue de Thieux est en sens unique. Ainsi, il est interdit d'emprunter cette rue en venant de Thieux jusqu'au numéro 17 de cette même rue. **Seuls** les transports scolaires et les véhicules agricoles sont autorisés à y circuler. Des contrôles de police renforcés sont programmés pour relever les infractions.



FÊTE NATIONALE

La Commune et le Comité des Fêtes fêtent le 14 juillet!



Rendez-vous le **mercredi 13 juillet 2016** à partir de 19 heures
Salle des Fêtes du Parc de la Nourrie
Soirée dansante autour d'un repas créole.
(Inscriptions auprès de SLD)

Feu d'artifice et bal ouvert à tous à partir de 23h30.

RENTRÉE SCOLAIRE 2016

La Commune de Messy quitte définitivement le RPI. Le nouveau RPI comprend donc les communes de Gressy, St Mesmes et Nantouillet.

Pour l'année 2016/2017 ce seront 176 enfants qui y seront scolarisés, répartis de la façon suivante:

- Sur l'école de Saint-Mesmes:
1 classe de PS / MS
1 classe de CP/CE1
- Sur l'école de Gressy:
1 classe de GS avec Mme VANDERZIEPP
1 classe de CE2 / CM1 avec Mme GERNIER
1 classe de CM1/CM2 avec Mme BILLON.

TRANSPORTS SCOLAIRES RENTRÉE 2016

Le Conseil Départemental a mis en place des changements pour l'obtention d'un titre de transport (notamment pour les primaires et les collégiens).

Dorénavant, les inscriptions se font directement via le site internet du département: www.seine-et-marne.fr, rubrique « Cadre de vie et transports » AVANT LE 31 JUILLET 2016.

Les élèves susceptibles de se rendre au collège des Tourelles à la rentrée 2016/2017 sont priés de se faire connaître en mairie ou sur le site internet de la commune

afin de remplir une fiche de renseignements à retourner au Syndicat Intercommunal France et Multien (SIFM) avant le 31/07/2016.

REPAS DES ANCIENS 2016

Cette année, le repas des anciens se déroulera le dimanche 18 décembre 2016 à partir de 11h30 dans la salle des fêtes du Parc de la Nourrie.

NOËL DES ENFANTS 2016

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a instauré un nouveau règlement relatif au « Noël des Enfants ».

A compter de cette année, les enfants qui n'ont pas récupéré leur cadeau l'année précédente seront radiés des listes.

De plus, seuls les cadeaux des enfants dont les parents auront confirmé la présence, seront commandés.

Il en sera de même pour le goûter qui sera commandé en fonction du nombre de places réservées.

Ces mesures sont prises dans un souci d'économie mais surtout pour éviter le gaspillage.

En effet, chaque année, le gouter est commandé en fonction du nombre de personnes susceptibles d'être présentes et non du nombre de personnes réellement présentes. Quant aux cadeaux non réclamés, ils sont remis à des associations de collectes de jouets.

Cette année, le Noël des enfants se déroulera le dimanche 18 décembre 2016 à partir de 15h45.

Vous avez reçu les papiers d'inscription pour vos enfants, nous vous remercions de bien vouloir les retourner avant le 13 juillet 2016.

BACS À DÉCHETS

Par respect pour vos voisins et pour les piétons, nous vous remercions de bien vouloir rentrer vos bacs à déchets **dans des délais raisonnables.**

FERMETURE SECRÉTARIAT MAIRIE

Le secrétariat de Mairie sera fermé du vendredi 1er au lundi 4 juillet 2016 inclus et du lundi 11 au samedi 16 juillet 2016 inclus.

JOB DATING

La Communauté de Commune organise des « Job Dating » à Villeparisis :

28 juin : services à la personne / 22 septembre : sécurité.
Inscriptions obligatoires au 01.64.27.60.68.

CINÉMA DE PLEIN AIR



En partenariat avec la Communauté de Communes Plaines et Monts de France,
la commune de **CHARNY** vous propose d'assister
à une séance de cinéma en plein air

vendredi 1er juillet 2017

« **Un village presque parfait** »

Séance gratuite à 22h30 dans la Parc, Place de l'Église.

PROGRAMME « HABITER-MIEUX »



BIEN VOUS CHAUFFER TOUT EN REDUISANT LE MONTANT DE VOS FACTURES ? OUI, C'EST POSSIBLE AVEC le programme « HABITER MIEUX ». Il peut vous aider à réaliser des travaux de rénovation énergétique.

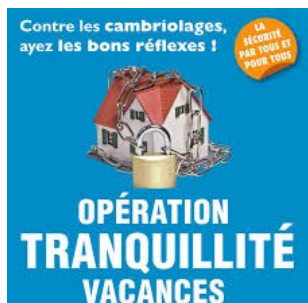
COMMENT CA MARCHE ?

Pour être aidé par l'État et l'Anah vous devez :

- être propriétaire de votre logement,
- faire réaliser des travaux de rénovation énergétique (isolation, amélioration du système de chauffage ou de production d'eau chaude) permettant un gain énergétique d'au moins 25 % par une entreprise RGE,
- ne pas dépasser un certain niveau de ressources.

Pour plus d'informations sur les aides disponibles et pour obtenir un conseil gratuit sur votre projet de travaux, **Renseignez-vous ! 0808 800 700 (N° gratuit) - www.habitermieux.fr**

OPÉRATION TRANQUILITÉ VACANCES



Comme chaque période de vacances scolaires est propice aux cambriolages, la Police Nationale reconduit **l'OPÉRATION TRANQUILITÉ VACANCES (OTV).**

- Avant votre départ, remplissez un formulaire OTV en mairie qui sera ensuite transmis au commissariat de Villeparisis.
- Des patrouilles seront organisées régulièrement dans les zones d'habitations délaissées, afin d'assurer un maximum de dissuasion à l'encontre des cambrioleurs.

Soyez solidaires de vos voisins: une surveillance mutuelle des appartements ou des maisons est le premier pas vers une sécurité efficace.

Pour tous renseignements : Commissariat de Villeparisis ☎ 01.60.21.36.50.

En cas d'urgence, composez le 17.